

interaction

MAGAZINE D'INFORMATION
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

ÉDITÉ PAR

UNSA INTÉRIEUR ATS

NUMÉRO 102

ON
2017

PREFECTURES

POLICE

GENDARMERIE

ADMINISTRATION
CENTRALE

JURIDICTIONS
ADMINISTRATIVES

A LA UNE :

LA DISPONIBILITÉ

DECRYPTAGE :
LA PENSION DE RÉVERSION

POINT DE VUE :
LES PERSONNALITÉS DIFFICILES AU TRAVAIL

10€
pour
4 numéros



SOMMAIRE

A LA UNE

4



- La disponibilité

DECRYPTAGE

6



- La pension de réversion

POINT DE VUE

8



- Les personnalités difficiles au travail

ENTRE NOUS

10



- Le Centre Val de Loire

EN BREF

12



- Le compte personnel d'activité
- Traitement du cancer du sein

AGENDA

14



- Calendrier des vacances scolaires
- Calendriers des CAP mobilité

REPERES

15



- Bulletin d'adhésion
- Abonnement

Abonnement INTERACTIONS (gratuit pour nos adhérents) 10 euros pour 4 numéros
à retourner à UNSA Intérieur ATS (1 Place Saint Etienne- 31038 Toulouse Cedex 9)

Nom :

Adresse :

Code Postal // Ville :



A quoi sert un syndicat ?

A ses débuts les syndicats défendaient les ouvriers, en plein milieu de la révolution industrielle. Il faisaient front avec eux contre l'énorme avancée qui s'engageait et les écrasait sans pitié. Plus un syndicat est représentatif, plus il pèse face à la hiérarchie.

Les syndicats sont reconnus comme personne morale. A ce titre, ils ont la capacité d'aller en justice afin d'assurer la défense des intérêts de ses membres. Se syndiquer, c'est aussi se donner la capacité d'être défendu

Connaître ses droits

Force de proposition, l'UNSA Intérieur ATS peut vous aider à connaître vos droits, à les faire appliquer. Lors de chaque parution d'Interaction, nous nous

attachons à dépeindre, dénouer chacun des cas que vous êtes amenés à rencontrer dans votre vie professionnelle. Ce trimestre, vous apprendrez tout sur la disponibilité et la pension de réversion : comment la demander ? A quel moment ? Dans quel cas ? Y ai-je droit ?

Et côté travail, supporter les autres n'est pas toujours facile. Nous côtoyons beaucoup de personnalités différentes. Si différentes même, qu'elles peuvent nous sembler difficiles à supporter. Comment faire ? Comment s'en protéger, s'en défendre ?

Dans ce nouveau numéro, nous vous donnons quelques clés, qui je l'espère pourront vous être utiles.



Paul AFONSO
• Secrétaire Général UNSA
Intérieur ATS





Se mettre en disponibilité

Par Magali SOUVERAIN, source : service public



On parle de disponibilité lorsque le fonctionnaire cesse d'exercer son activité professionnelle pendant un certain temps, à sa demande propre ou à celle de l'administration. Il est alors placé temporairement hors de son administration d'origine. Il cesse de bénéficier de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite. Attention, seuls les fonctionnaires titulaires peuvent en bénéficier.

Sur demande du fonctionnaire, la disponibilité peut être accordée de droit ou sous réserve des nécessités de service. Dans ce cas de figure, aucun texte n'en fixe de durée minimum.

Disponibilités de droit

La mise en disponibilité est accordée de droit, par demande écrite en recommandé avec accusé de réception, au fonctionnaire qui en fait la demande pour l'un des motifs suivants :

Motif de la disponibilité	Durée
Pour élever un enfant de moins de 8 ans	Par période de 3 ans maximum Renouvelable
Pour donner des soins à un enfant à charge, au partenaire ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une personne	Par période de 3 ans maximum Renouvelable
Pour suivre son partenaire devant déménager dans un lieu éloigné pour des raisons professionnelles	Par période de 3 ans maximum Renouvelable
Pour adopter en outre-mer ou à l'étranger	6 semaines maximum
Pour exercer un mandat d'élu local (dans les fonctions publiques d'État et territoriale)	Durée du mandat
Pour rechercher un nouvel emploi en cas de suppression de l'emploi précédent et en l'absence de reclassement (dans la fonction publique hospitalière)	Par période de 3 ans maximum Renouvelable

Lors de la demande de disponibilité dite de droit, il n'est pas nécessaire de respecter un délai précis

Disponibilité sous réserve des nécessités du service

La mise en disponibilité peut être accordée au fonctionnaire, selon les nécessités de service, pour l'un des motifs suivants :

Motif de la disponibilité	Durée
Pour convenances personnelles	3 ans maximum renouvelables dans la limite de 10 ans sur l'ensemble de la carrière
Pour faire des études ou des recherches présentant un intérêt général	3 ans maximum renouvelables 1 fois
Pour créer ou reprendre une entreprise	2 ans maximum
Pour exercer une activité dans un organisme international (dans la fonction publique hospitalière)	3 ans renouvelables 1 fois

La demande s'effectue également par écrit en recommandé avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.



Sachez que si l'administration ne répond pas dans les 2 mois, votre demande est considérée acceptée.

Disponibilité d'office pour raisons de santé

En raison de son état de santé, le fonctionnaire peut être mis en disponibilité d'office. Cette décision intervient après avis du comité médical ou de la commission de réforme. Le fonctionnaire doit avoir épuisé ses droits à congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, et ne pas pouvoir être reclassé dans l'immédiat, toujours du fait de son état de santé.

Sa durée, de un an maximum peut être renouvelée jusqu'à 2 fois.

Disponibilité d'office en attente de réintégration

Le fonctionnaire peut être mis en disponibilité d'office à la fin d'un détachement, d'une disponibilité sur demande, d'une mise hors cadres. Il peut aussi être placé en disponibilité en l'absence d'emploi vacant ou en cas de refus de l'emploi proposé.

Disponibilité à l'issue d'une réorientation professionnelle

Le fonctionnaire d'État en situation de réorientation professionnelle peut être mis en disponibilité d'office. Pour cela,

Sachez que :

la position hors cadre est supprimée depuis le 21 avril 2016, mais pour les agents qui y sont placés, elle est prolongée jusqu'à la date de fin prévue.

il doit avoir refusé successivement 3 offres d'emploi fermes et précises correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle.

Le fonctionnaire mis en disponibilité doit justifier à tout moment que son activité ou sa situation correspond aux motifs pour lesquels la disponibilité lui a été accordée. L'administration ainsi, peut faire procéder à des enquêtes.





Décès d'un fonctionnaire :

pension de réversion de l'époux et de l'ex-époux

Par Magali SOUVERAIN

Au décès d'un fonctionnaire, son époux et ex-époux a droit à une pension de réversion, sous certaines conditions. La pension de réversion est égale à 50 % de la retraite de base dont le fonctionnaire décédé bénéficiait ou aurait dû bénéficier. Elle représente une partie de la pension de retraite que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait perçu.

Attention, le concubinage ou le Pacs ne permettent pas d'obtenir une pension de réversion.

Sachez le

L'époux et le ou les ex-époux survivants ont aussi droit, sous conditions, à la réversion de la pension complémentaire du fonctionnaire décédé.

Si vous êtes Veuf/ve d'un fonctionnaire décédé. Vous devez remplir au moins l'une des 4 conditions suivantes :

- Il faut que l'un ou plusieurs de vos enfants soient issus de ce mariage (y compris les enfants nés avant le mariage reconnus par le père au nom duquel les droits à pension ont été acquis),
- Que votre mariage ait duré au moins 4 ans (pour les couples de même sexe



mariés au plus tard le 31 décembre 2014, la durée du Pacs précédant le mariage est prise en compte dans le calcul des 4 ans),

- Que votre mariage ait été célébré au moins 2 ans avant la mise à la retraite du fonctionnaire décédé,

- Que le fonctionnaire décédé ait bénéficié d'une pension d'invalidité et que le mariage ait eu lieu avant l'événement qui a entraîné sa mise à la retraite.

La pension de réversion n'est pas attribuée automatiquement : En effet, que le fonctionnaire est décédé en retraite, ou en activité, il faut en faire la demande. Par formulaire cerfa n°11979*06 dans le premier cas, et par formulaire cerfa n°12231*04 si le fonctionnaire est décédé en activité.

Attention !

Si vous vivez de nouveau en couple après le décès du fonctionnaire, vous perdez le bénéfice de la pension de réversion. Toutefois, vous pouvez demander à en bénéficier à nouveau si votre nouvelle union est rompue.



Pension d'orphelin en cas de décès d'un fonctionnaire

D'après Service Public

Au décès de son parent fonctionnaire, l'orphelin a droit à une pension jusqu'à l'âge de 21 ans, sauf exceptions. Son montant varie selon la situation familiale au moment du décès.

Au décès de son parent fonctionnaire, l'orphelin a droit à une pension jusqu'à l'âge de 21 ans, sauf exceptions. Son montant varie selon la situation familiale au moment du décès.

La demande se fait au moyen de formulaires différents selon que le fonctionnaire est décédé en activité ou après son départ à la retraite.

Généralement, la pension d'orphelin concerne les enfants de moins de 21 ans. Elle sera versée jusqu'à leur 21^e anniversaire. La pension d'orphelin est égale à 10 % de la pension que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait pu percevoir.

Si le fonctionnaire décédé percevait une rente d'invalidité, l'orphelin a droit à 10 % de la rente. Par ailleurs, l'orphelin

peut aussi avoir droit à la pension de réversion de l'époux(se), parent de l'enfant. Cela arrive lorsque l'époux est décédé ou n'a pas droit à la pension. Cette pension est égale à 50 % de la pension que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait pu percevoir. Son montant est partagé si plusieurs personnes peuvent y prétendre (pluralité d'orphelins, conjoints divorcés).

Pour connaître le montant de la pension, renseignez-vous auprès du Service des Retraites de l'État.

À savoir :

Les enfants ont aussi droit, sous conditions, à la réversion de la pension complémentaire du fonctionnaire décédé.

P OINT DE VUE

Collègues **pénibles** ?

Par Magali SOUVERAIN



Il y a celui qui ne fait rien et brasse du vent toute la journée, celui qui vous dérange toutes les cinq minutes, celui qui colporte des histoires, celui qu'il faut toujours prendre avec des pincettes. Au travail, nous côtoyons des personnalités très différentes. Nous sommes obligés de coopérer avec des personnes que l'on n'a pas choisi de côtoyer. Face à des personnalités difficiles, voici les conseils pour rester zen et continuer à travailler ensemble dans de bonnes conditions.

Celui à qui on ne peut rien dire

Toujours sur ses gardes, on ne peut rien lui dire. Il aboie comme un roquet lorsque vous lui faites la moindre remarque. Avec lui, il faut prendre son courage à deux mains car vous savez qu'il va se braquer et se mettre en colère au moindre travail demandé ou à la moindre remarque. Votre collègue a l'empathie d'un pitbull et ne supporte aucune remarque. Vous angoissez à l'idée de lui demander l'avancement de tel ou tel dossier, tout en sachant d'ailleurs fort bien qu'il n'a pas avancé d'un pouce. Aussi, vous préférez garder vos réflexions pour vous, afin d'éviter de déclencher ses

foudres. Prenez de la distance. Son comportement provient soit de fainéantise, soit d'une façon de vous tenir sous sa coupe. Ne vous laissez pas impressionner et dites ce que vous avez à lui dire. Puis sortez de la pièce, sans lui laisser le temps de vous agresser.

Aussi, ne vous laissez pas entraîner dans la colère, souvent contagieuse. Restez factuel et professionnel, en ne faisant que de remarques constructives qui concernent le travail. Si la conversation dérape, sachez-y mettre un terme, non sans avoir pris la peine de rappeler vos propos de façon très claire.

Celui qui est toujours en retard

La réunion commence à 10 heures ? On ne le voit qu'à 10h20. Le dossier est à rendre le vendredi à 13 heures ? Vous l'aurez oui... vers 19 heures...lundi !

Devant une attitude aussi inconséquente, inutile de prendre des gants : Ne l'attendez jamais. Commencez la réunion à l'heure, tant pis pour lui, sinon toute l'équipe en pâtira. S'il a râté des informations importantes, ce n'est plus votre problème. En agissant ainsi, vous lui montrez que son comportement a des conséquences directes pour lui et les autres.



Celui qui ne fait rien

Quotidiennement en retard, il est toujours très occupé à vaquer à ses affaires personnelles, toute la journée. Très demandé au téléphone, éternellement grippé ou fatigué, il se dit pourtant débordé.

Comment a-t-il eu le concours ? Comment se fait-il qu'on ne lui dise rien ? Tant de questions à jamais sans réponse...

Pour remédier à ce nuisible, soyez irréprochable. Évitez les retards, faites les tâches avec application et laissez couler. Après tout cela ne regarde que la hiérarchie.

Celui qui se fait mousser

Sans lui, rien n'est possible. Il en est convaincu. Il est celui qui a toujours les bonnes idées, qui travaille le plus. Au-delà d'être pénible pour l'ambiance de l'équipe, travailler avec un collègue qui se fait mousser froisse notre ego, car il a tendance à s'appropriier le travail et les idées des autres. Avec ce genre d'individu, il convient d'adopter la bonne attitude suivant les raisons de son comportement. Si le collègue est de mauvaise foi, la meilleure solution pour le confondre consiste à lui faire assumer l'idée qu'il vous a volée. Demandez-lui de vous en expliquer les détails et la genèse. Il sera bien en peine de justifier son idée géniale.

A contrario, s'il est sincère, et doté d'un égo incommensurable, laissez-le endosser votre idée, surtout si le collègue en question est votre supérieur hiérarchique. En effet, en lui laissant croire que l'idée vient de lui, il la trouvera géniale et la défendra, tandis que s'il pense qu'elle vient de vous, il la critiquera.

Celui qui sait tout sur tout

Il a tout compris, il a fait de brillantes études, et à l'entendre, il n'a de cesse de se cultiver, autour du seul et unique sujet qui l'intéresse... Qui n'intéresse que lui d'ailleurs. Il est celui qui a tout vu, tout fait, et surtout il sait ce qui nous convient le mieux. Les M. ou Mme Je-sais-tout feraient n'importe quoi pour vous prouver qu'ils ont raison sur n'importe quel sujet. Ils se donneront un mal fou pour vous prouver par A + B que leur théorie est la meilleure.



Ainsi, ce dossier bien tourné, dont vous êtes fier, il aurait certainement pu vous aider à mieux faire, beaucoup mieux.

Quoi, tu manges des pêches avec la peau ? Déjà, ce n'est pas la saison et en plus la peau ça contient des pesticides et tu vas mourir dans d'atroces souffrances ! Moi je fais ceci, cela. Il a le savoir faire et le faire savoir. C'est pour cela d'ailleurs qu'il parle en articulant de manière exagérée comme si vous étiez réduite mentalement.

Comment gérer ce genre de personnage, qui sous un air bon enfant saura vous faire passer pour le dernier des imbéciles avec brio ? Préparez vos arguments. Si vous devez mener un projet commun soyez irréprochable et surtout inattaquable, infaillible. Assurez-vous d'avoir les textes adéquats pour soutenir vos idées. Enfin, si vous savez que vous avez raison, et que tous les autres le savent aussi, laissez le dire et soutenir ses idées farfelues.



Le pire de tous : le tyran

Souvent, le tyran, le vrai possède une certaine forme d'autorité et l'utilise comme une arme.

Il est le pire collègue que vous puissiez rencontrer parce qu'il est souvent difficile de l'éviter et qu'il peut devenir un élément clé dans la façon dont vous êtes perçu par votre hiérarchie. Pire encore, et là c'est une catastrophe, le tyran peut aussi être votre chef.

Comment gérer le tyran du bureau ? N'ayez aucune crainte à lui rendre la monnaie de sa pièce. Montrez-vous face à lui indifférent à ses coups bas, ne vous engagez pas dans une discussion inutile.

Soit vous avez la langue bien pendue et saurez lui renvoyer l'ascenseur par une remarque pertinente, soit vous passez à autre chose en ne vous laissant pas atteindre. Cela l'ennuiera que vous ne vous laissiez pas faire et il s'attaquera alors à autre une proie.



... zoom sur

La région Centre Val de Loire

Grande région forestière, le Centre Val de Loire est traversé d'est en ouest par le plus long fleuve français, la Loire. La région s'étend sur 39 151 km² et regroupe six départements : le Cher (18), l'Eure-et-Loir (28), l'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-Cher (41) et le Loiret (45).

D'Anet au nord à Bourges au sud, la région Centre Val de Loire abrite un patrimoine architectural exceptionnel, dont les fleurons les plus connus, la cathédrale de Chartres et le château de Chambord, sont inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Châteaux féériques, ses petits villages charmants, ses belles cités historiques, ses jardins fabuleux et ses bords de fleuve si chers aux poètes depuis le Moyen-Âge jusqu'à Charles Péguy ; qui la chantait ainsi :

" Le long du coteau courbe et des nobles vallées
Les châteaux sont semés comme des reposoirs,
Et dans la majesté des matins et des soirs
La Loire et ses vassaux s'en vont par ces allées.
Cent vingt châteaux lui font une suite courtoise,
Plus nombreux, plus nerveux, plus fins que des palais.
Ils ont nom Valençay, Saint-Aignan et Langeais,
Chenonceau et Chambord, Azay, le Lude, Amboise."

Ces trésors en font une région très touristique, passage incontournable pour de nombreux circuits des tour operators étrangers, et en particulier asiatiques.

S'ajoute à ces demeures, royales ou princières, un patrimoine religieux hors du commun, avec des cathédrales parmi les plus grandes de France : Bourges, Chartres, Orléans et Tours.

Pourtant, la région Centre Val de Loire n'est pas qu'un concentré de patrimoine bâti, c'est aussi à la fois une grande région agricole, puisque première en Europe pour les céréales ; mais aussi, caractéristique moins connue, le terroir où sont implantés des pôles d'excellence industriels, dans les domaines de la pharmacie et de la cosmétique.

Le Centre Val de Loir abrite également 3 parcs naturels régionaux (dont celui du Perche, qui se prolonge à l'ouest en Normandie), présente une grande diversité de paysages. Si vous êtes autant épris de culture que de nature et de ballades au grand air, arpentez ces territoires, sans oublier les





Par Thierry ROSIER



campagnes viticoles. Le vignoble ligérien produit une grande variété de vins rouge, rosé et blanc sec, mousseux, ou moelleux ; dont les prix restent bien plus abordables que des terroirs plus connus, sans avoir à rougir de leur qualité. Parmi les plus re-

nommés, goûtez le Chinon, le Bourgueil, le Pouilly-Fumé, le Bonnezeaux.

Et pour accompagner ces délicieux breuvages, succombez aux spécialités culinaires locales : paté de Chartres, gibier, fruits frais,

fromages de chèvre (crottin de Chavignol, chèvre de Selles-sur-Cher, ou pyramide de Valençay), tarte Tatin ou Pithiviers.

RECETTE : La recette du Pithiviers, incontournable de la gastronomie de la région est une galette fourrée d'une crème d'amande. Mercotte (Le Meilleur Pâtissier sur M6) nous livre sa recette.

Ingrédients

2 pâtes feuilletées (faisons simple, on l'achète toute prête)

Pour la crème d'amandes

- 75 g de beurre pomade
- 75 g de sucre semoule
- 75 g de poudre d'amande
- 75 g d'œufs
- 10 g de maïzena
- 5 g de rhum

Pour le montage

- 1 œuf pour la dorure
- sucre glace

Préparer La Crème d'amandes

- Mélanger le beurre en pomade et le sucre
- Ajouter la poudre d'amande, la maïzena, l'œuf et le rhum
- Lisser le mélange.
- Filmer, réserver au frais
- Réaliser le montage
- Etaler la première pâte feuilletée sur du papier sulfurisé
- A l'aide de la poche dresser un escargot de la crème d'amande en prenant soin de laisser 3 cm de pâte autour.
- Badigeonner le pourtour à l'eau.
- Piquer légèrement à la fourchette le disque de pâte destiné au-

dessus de la galette et l'ajuster côté piqué à l'intérieur.

- Souder les deux abaisses et coller les bords sans les écraser en suivant le contour de la crème.
- Dorer une première fois et réserver 15/20 mn au frais
- Dorer une 2ème fois et rayer le gâteau avant de l'enfourner dans le four préchauffé à 210°.
- Baisser à 175° une fois le gâteau enfourné.
- Cuire pendant 40 mn environ puis poudrer de sucre glace
- Repasser 5mn à four vif pour une jolie caramélisation.



Le compte personnel d'activité

par Magali Souverain



- **Le compte engagement citoyen (CEC)** offre aux bénévoles et aux volontaires des heures de formation financées par l'Etat, sous conditions.

Le compte personnel de formation

Le CPF, qui se substitue à compter du 1er janvier 2017 au droit individuel à la formation (DIF), bénéficie à l'ensemble des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, sans condition d'ancienneté de service. Il permet d'obtenir 24 heures de droits à la formation par an, dans la limite de 150 heures. Le DIF lui, n'en permettait que 120 heures.

Sachez le : ce crédit d'heures est majoré pour les agents de catégorie C sans qualification (48 heures par an mais limitées 400 heures).

Il facilite l'accès aux formations diplômantes ou qualifiantes inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'agent public peut également solliciter son CPF, en complément des droits ouverts au titre du congé pour bilan de compétences, du congé pour validation des acquis de l'expérience ou du congé de formation professionnelle.

Le fonctionnaire peut ainsi utiliser les droits à formation qu'il a acquis pour faciliter une mobilité fonctionnelle et/ou géographique, mieux préparer un concours ou un examen professionnel

ou encore se réorienter professionnellement, y compris vers le secteur privé. Pour les agents peu qualifiés, l'accès au certificat CléA, socle de connaissances et de compétences professionnelles est de droit. L'employeur ne peut que reporter le bénéfice de cette formation dans la limite d'une année.

En cas de situation d'inaptitude, les fonctionnaires pourront également bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, plafonné à 150 heures.

L'agent public peut utiliser les droits acquis au titre du DIF pour bénéficier des possibilités du CPF. En effet, les heures de DIF non utilisées au 31 décembre 2016 seront automatiquement reversées dans les nouveaux comptes des agents.

Le compte d'engagement citoyen

Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet quant à lui d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance des activités citoyennes exercées par un agent public ou tout autre salarié, à raison de 20 heures par an dans la limite de 60 heures.

On entend par activité citoyenne : le service civique, la réserve militaire opé-

rationnelle, la réserve militaire opérationnelle, la réserve communale de sécurité civile, la réserve sanitaire, l'activité de maître d'apprentissage, les activités de bénévolat associatif. Attention, une durée minimale par activité est nécessaire à l'acquisition de droits sur le CPF. La création de ce compte prend effet au 1er janvier 2017. Les droits acquis au titre de l'année 2017 pourront être utilisés dès 2018, soit pour suivre une formation ayant trait à l'engagement citoyen que l'agent exerce, soit pour bénéficier d'une formation nécessaire à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle, en complément des droits relevant du CPF.

Les fonctionnaires pourront bénéficier, à leur demande, d'un conseil en évolution professionnelle pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle. Les modalités de mise en œuvre du CPF seront précisées par décret en Conseil d'Etat d'ici la fin du mois.

Nouveau Bureau du Lot et Garonne

Secrétaire Départemental : Michel FROMENT - Secrétaire adjointe : Frédérique BOULESQUES
Trésorière : Frédérique BOULESQUES - Membre : Eric GARRIDO

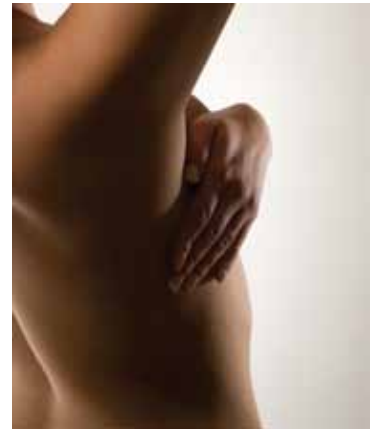
Ultrasons et tumeurs du sein

Tumeur bénigne du sein : le traitement par ultrasons autorisé

La Haute Autorité de santé (HAS) a autorisé, mi-décembre, le traitement par ultrasons des tumeurs bénignes du sein. Les ultrasons à haute fréquence détruisent la tumeur en la brûlant, grâce à un appareil d'échothérapie, avec une précision au millimètre. Cette technique promet d'être aussi efficace que la chirurgie, tout en étant moins invasive. Dans un premier temps, elle ne sera disponible que dans douze hôpitaux en

France et seules 300 patientes pourront bénéficier du remboursement intégral du traitement qui coûte 1 300 euros. Ces patientes seront suivies pendant dix-huit mois. Si cette première phase se révèle concluante, la technique pourra être généralisée. En France, chaque année, 60 000 tumeurs bénignes du sein sont détectées, dont 10 000 font l'objet d'une intervention chirurgicale. ■

Source : France Mutualité



**Plus que des promesses,
des solutions
d'accompagnement en
santé et prévoyance
ajustées à vos besoins.**

Nos Conseillers

Déborah GOTTARDI

Tél. : 05 34 36 36 72
d.gottardi@mutuelle-umc.fr
Départements 08/10/15/19/21/23/28
48/51/52/58/72/89

Jennaly LO

Tél. : 05 34 36 36 73
j.lo@mutuelle-umc.fr
Départements 02/18/27/36/37/41/45
59/60/61/62/76/80/87

Lydie CHAIEB

Tél. : 06 08 64 15 10
l.chaieb@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/26/38/42
43/63/69/71/73/74

Alain BLANS

Tél. : 06 33 07 08 62
a.blans@mutuelle-umc.fr
Départements 04/06/11/13/30/34
66/83/84/2A/2B

Claude SAVRY

Tél. : 06 75 59 22 21
c.savry@mutuelle-umc.fr
Départements 25/39/54/55
57/67/68/70/88/90

Adèle GOULEDEHI

Tél. : 06 08 68 30 50
a.gouledehi@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/26/38/42
43/63/69/71/73/74

Morgane WECKE

Tél. : 06 86 69 80 81
m.wecke@mutuelle-umc.fr
Départements
14/22/29/35/44/49/50/53/56/85

En agence

Agence de Paris

Nathalie DUBOT
Tél. : 06 08 72 08 90
n.dubot@mutuelle-umc.fr
Départements : 75/77/78/91/92/93/94/95

Agence de Toulouse

Sylvie GADEA
Tél. : 05 61 21 13 36
Tel. : 06 75 50 11 03
s.gadea@mutuelle-umc.fr
Départements : 09/12/31/32/46/65/81/82

Amandine RUS

Laure Galtier
Tél. : 05 61 21 13 36

Agence de Bordeaux

Justine SUHARD
Résidence Vivaldi
48, cours du Maréchal Gallieni
33400 TALENCE
Tél. : 06 70 29 54 18
j.suhard@mutuelle-umc.fr
Départements : 16/17/24/33/40/47/64/79/86

Agence de Marseille

Marie-Francoise RICHEL
8 boulevard Baille 13006 Marseille
Tél. : 04 91 43 40 99
mf.richel@mutuelle-umc.fr

Centre de gestion

Z.I. LARRIEUPOLIS – CS 42842
1, Avenue Gutenberg
31128 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX
9h-12h45 / 13h30-17h30
Tél : 05 34 36 36 70
Fax : 05 34 56 84 62

Cybèle Solidarité

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 443 885 355, substituée par la
Mutuelle UMC
Siège social : Résidence Vivaldi, 48 cours du Maréchal Gallieni, 33400 Talence
Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) -
61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

Mutuelle UMC

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 529 168 007
Siège social : 35 rue Saint Sabin 75011 Paris
Adresse postale : MUTUELLE UMC 35 RUE SAINT SABIN 75534 PARIS CEDEX 11
www.mutuelle-umc.fr
Agissant sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)
61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09

www.mutuelle-cybele-solidarite.com

☎ 05 34 36 36 70

a GENDA

Attention !
Au 1^{er} janvier
2016
les zones
ont changé !



Calendrier scolaire 2016-2017

RENTREE DES ÉLÈVES

Judi 1^{er} septembre 2016

VACANCES
DE LA TOUSSAINT

Fin des cours : **mercredi 19 octobre 2016**
Reprise des cours : **jeudi 3 novembre 2016**

VACANCES DE NOËL

Fin des cours : **samedi 17 décembre 2016**
Reprise des cours : **mardi 3 janvier 2017**

VACANCES D'HIVER

Fin des cours :
samedi 18 février 2017
Reprise des cours
lundi 6 mars 2017

Fin des cours :
samedi 11 février 2017
Reprise des cours
lundi 27 février 2017

Fin des cours :
samedi 4 février 2017
Reprise des cours
lundi 20 février 2017

VACANCES
DE PRINTEMPS

Fin des cours :
samedi 15 avril 2017
Reprise des cours
mardi 2 mai 2017

Fin des cours :
samedi 8 avril 2017
Reprise des cours
lundi 24 avril 2017

Fin des cours :
samedi 1er avril 2017
Reprise des cours
mardi 18 avril 2017

PONT DE L'ASCENSION

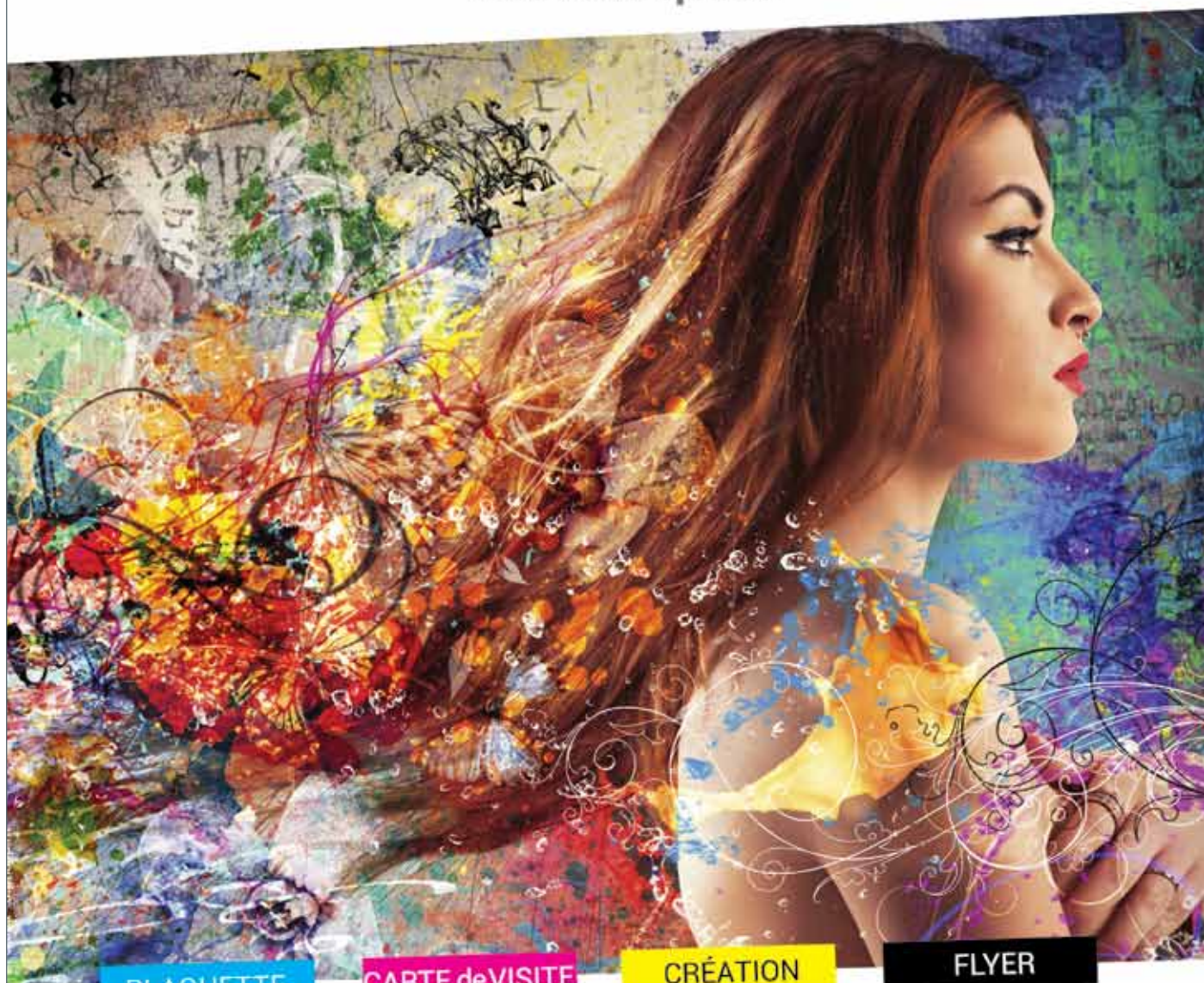
Fin des cours : **mercredi 24 mai 2017** - Jour de reprise : **lundi 29 mai 2017**

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours : **samedi 8 juillet 2017**

C.A.P.N DE MUTATION 1^{er} SEMESTRE 2017 - Ouverture de la campagne le 15 février 2017.

Filière	Catégorie	Dates des CAPN	Fin de la publication des fiches de poste	Date limite de candidature	Date d'affectation
Filière administrative	Attaché	11 mai 2017	15 mars 2017	22 mars 2017	1er septembre 2017*
	Secrétaire administrative	18 mai 2017			
	Adjoint administratif	01 juin 2017			
Filière technique	Ingénieur ST	1er juin 2017	15 mars 2017	10 avril 2017	1er septembre 2017*
	Contrôleur ST	23 mai 2017			
	Adjoint technique IOM	13 juin 2017			
Filière SIC	Ingénieur SIC	30 mai 2017	15 mars 2017	10 avril 2017	1er septembre 2017*
	Technicien SIC	8 juin 2017			
	Agent SIC	15 juin 2017			
Filière sociale	Assistant de service social	16 mars 2017	Mobilité « au fil de l'eau »		



PLAQUETTE

CARTE de VISITE

CRÉATION

FLYER

Editeur spécialisé dans l'impression DES AGENDAS, ET CALENDRIERS

1. IMPRIMERIE OFFSET

Nous vous proposons l'impression offset de tous vos supports, de la carte de visite au grand format, ainsi que les finitions (pelliculage, vernis sélectif, dorure, etc...) et façonnages (pliage, dos carré collé, etc...)

2. IMPRIMERIE NUMÉRIQUE

Notre parc machine est à votre disposition pour répondre à la quasi totalité de vos projets d'impression numérique, sur tous types de supports (pvc, bâche, forex, akylux, bois, carton, plexy, aluminium, etc...)

3. ATELIER GRAPHIQUE

Afin de vous proposer un service de qualité, nous mettons à votre disposition notre atelier graphique, pour la création complète de votre support de communication, ou pour que nos graphistes vérifient l'intégralité vos fichiers.

ZAC ST MARTIN - 23, RUE BENJAMIN FRANKLIN - 84120 PERTUIS
TEL. 04 90 68 65 56 - FAX 04 86 85 51 24 - direction@serviceprint.fr